

Sujet : [INTERNET] Enquête d'utilité publique: Établissement Verbrugge dans la zone d'activités de Templemars.

De : Geneviève & Jean-Claude LEFEBVRE <gjcllefebvre@gmail.com>

Date : 09/11/2019 22:45

Pour : pref-installations-classees@nord.gouv.fr

J'émet un avis défavorable pour cette installation.

Tout d'abord, ce territoire de la région lilloise subit déjà une pollution atmosphérique élevée et se situe dans des valeurs hautes pour certains polluants. La saturation du trafic routier dans ce territoire participe à cette pollution atmosphérique et l'activité de cette entreprise nécessite le transport par camion de résidus non traités. Si l'activité de la société Verbrugge s'accroît comme le souhaite son responsable, les camions seront plus nombreux ce qui augmentera la pollution atmosphérique et le risque d'accidents lors des transports de ces résidus.

Ensuite le site sur lequel veut s'installer l'entreprise est situé dans la zone S2 des champs captants.

Les nappes phréatiques à un niveau très bas sont très vulnérables. Tout accident entraînant une pollution de ces nappes aurait des conséquences graves pour toute la métropole lilloise.

Or autour du site choisi, existent plusieurs risques potentiels d'accidents: nombreuses entreprises "installations classées " une entreprise "Seveso seuil bas" stockant des gaz (à 100 m), proximité de l'aéroport de Lesquin...

La gestion de l'eau étant un enjeu essentiel pour notre région et de notre futur, ne faudrait-il pas stopper l'installation d'activités à risques sur tous les secteurs de champs captants.

Quant à l'emploi, il existe dans le Nord des bassins d'emplois bien plus sinistrés que la région lilloise et non situés sur des champs captants.

G Lefebvre Deligne, citoyenne de Templemars.